



CHARTRE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Les violences conjugales constituent un véritable fléau social que favorisent le silence et la tolérance de la société à l'égard des discriminations envers les femmes et des inégalités persistantes hommes-femmes.

Tous les jours, des centaines de milliers de femmes subissent des violences de toutes natures au sein de leur propre foyer (violences psychologiques, physiques, économiques, sexuelles, administratives,...). Tous les 2,5 jours, en France, une femme meurt du fait des violences de son conjoint ou de son ex-conjoint. Les violences conjugales sont un véritable problème de santé publique. Elles touchent les enfants qui ne sont pas uniquement témoins mais également victimes.

Les violences à l'égard des femmes ne sont pas uniquement le fait de la relation entre individus. Elles reposent sur un ensemble de facteurs historiques, culturels, sociaux et psychologiques. L'éducation, les stéréotypes, l'organisation sociale et familiale sont les facteurs déterminants pour que cette violence existe et persiste.

La lutte contre les violences faites aux femmes et en particulier contre les violences conjugales s'inscrit dans la défense des droits des femmes. Les violences conjugales sont, en France, punies par loi depuis 1994.

La lutte contre les violences envers les femmes doit constituer un axe important des politiques publiques. S'il est du devoir des institutions de permettre aux victimes de ces faits de se faire entendre, de les soutenir dans leurs démarches pour faire cesser les violences, de réprimer efficacement les auteurs et de prévenir les récidives, il est important que les entreprises prennent conscience du phénomène et s'engagent également dans la lutte contre les violences conjugales.

La **Fédération Nationale Solidarité Femmes** est un réseau regroupant soixante quatre associations féministes qui luttent depuis plus de 30 ans contre les violences faites aux femmes et en particulier contre les violences conjugales. Elle est spécialisée dans l'accompagnement et l'hébergement de femmes victimes de violences conjugales et son expertise est reconnue par les pouvoirs publics et les professionnels.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes assure deux grandes missions :

- la gestion d'un service national d'écoute-information-orientation pour les violences conjugales (le 3919 / Violences Conjugales Info)
- l'animation d'un réseau national d'associations

PPR développe un portefeuille de marques mondiales à fort potentiel de croissance. Avec ses marques Grand Public et ses marques de Luxe, PPR a réalisé, en 2009, un chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros. Le Groupe est actif dans 60 pays et rassemble plus de 73 000 collaborateurs.

Depuis plus de 10 ans, PPR développe une politique RSE dans une démarche de progrès continu. Depuis 2007, cette politique s'est structurée autour de sept enjeux stratégiques qui servent de cadre d'intervention à l'ensemble des marques. L'année 2009 a vu la multiplication des initiatives et projets sur ces enjeux et, pour la première fois, en 2010 sont publiés les objectifs mesurables de chaque branche. Le respect des droits humains, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances, et la diversité font partie des principes forts que le Groupe entend promouvoir dans l'ensemble de ses entités.

En 2009, la création de la **Fondation d'Entreprise PPR pour la Dignité et les Droits des Femmes** mobilise le Groupe sur une thématique forte, en cohérence avec ses valeurs et ses activités, sur laquelle l'entreprise a un rôle déterminant à jouer aux côtés des pouvoirs publics : la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide au développement des femmes.

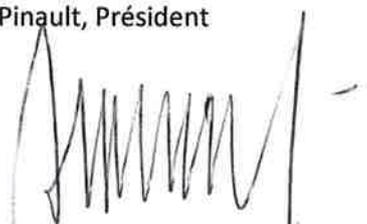
PPR considère que les entreprises sont un lieu privilégié pour permettre à la Société de prendre conscience de ces questions. La Fondation PPR et PPR - pour lui-même et ses marques - ont donc choisi la FNSF pour mettre en place leur engagement en faveur de la lutte contre les violences conjugales et participer à une meilleure information et sensibilisation de ses collaborateurs en la matière, en France.

Dans cet esprit, PPR et ses marques et la Fondation PPR s'engagent à :

- **informer et sensibiliser les collaborateurs du Groupe et des branches sur les violences conjugales notamment en relayant des campagnes nationales de prévention et en communiquant sur le numéro du service national d'écoute-information-orientation pour les violences conjugales (le 3919/ Violences Conjugales Info) géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF).**
En effet, la sensibilisation et l'information des salariés sur les violences conjugales participent de la lutte contre ce phénomène. Le contenu des informations privilégiera les trois thèmes suivants : la définition de la violence conjugale, les données chiffrées et le dispositif législatif.
- **former les professionnels des services Ressources Humaines, sociaux et médicaux de l'entreprise aux situations de violences conjugales afin qu'ils puissent les détecter et orienter les collaborateurs vers les associations de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF).**
La violence conjugale étant difficile à déceler et les victimes ayant souvent tendance à dissimuler ce type de faits, il est important que ces dernières sachent que les services RH et sociaux de leur entreprise sont à même de les écouter et de les comprendre, afin de les aider et de les orienter.

La communication sera mise en place au cours du quatrième trimestre 2010 en France. Des formations dispensées par les associations du réseau FNSF seront proposées par la Fondation PPR à PPR et ses marques, dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, et dispensées par les associations du réseau FNSF au cours de l'année 2011. Un bilan de ces actions sera mené fin 2011.

Pour La Fondation d'Entreprise PPR pour la Dignité & les Droits des Femmes,
François-Henri Pinault, Président



Pour PPR,
François-Henri Pinault, Président-Directeur général



Pour la Fédération Nationale Solidarité Femmes,
Françoise Brié, Vice-Présidente